

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.185

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. LABIA  
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. PAVON représenté par M. GIRAUD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :

AGENTS TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	EFFECTIF
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	CULT	1 emploi ouvert à temps non complet 8h00 hebdomadaires

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION HORAIRE
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe 1 emploi ouvert à 7h00	B	CULT	Ind. Brut 404
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 1 emploi ouvert à 6h00	B	CULT	Ind. Brut 350
Guide Conférencier 5 emplois ouverts	/	CULT	Rémunération Brute 18,00 € par heure d'intervention  Frais de transport : remboursement soit des billets de train, soit versement indemnités kilométriques sur la base de la fonction publique et frais d'autoroute pour déplacement en voiture

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de compléter le tableau des effectifs comme suit :

AGENTS TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	EFFECTIF
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	CULT	1 emploi ouvert à temps non complet 8h00 hebdomadaires

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION HORAIRE
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe 1 emploi ouvert à 7h00	B	CULT	Ind. Brut 404
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 1 emploi ouvert à 6h00	B	CULT	Ind. Brut 350
Guide Conférencier 5 emplois ouverts	/	CULT	Rémunération Brute 18,00 € par heure d'intervention  Frais de transport : remboursement soit des billets de train, soit versement indemnités kilométriques sur la base de la fonction publique et frais d'autoroute pour déplacement en voiture

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD